



*Unis pour
partager
et innover*



Présentation Charte AAMF



La Charte AAMF des bonnes pratiques en méthanisation agricole : objectifs

- Un socle **commun** et **obligatoire** pour être adhérent.
- Une **volonté de transparence** et de **professionnalisation de la filière**.
- Une démarche d'**amélioration continue**.
- Un **accompagnement** personnalisé grâce à un réseau de **correspondants**.
- Deux **organismes certificateurs indépendants** pour valider notre démarche.
- Un outil d'**aide à l'exploitation et de communication** pour la méthanisation agricole.
- **Rester à l'écoute** de nos adhérents, de nos partenaires pour la faire **évoluer**.

Les 8 engagements de la Charte AAMF

La Charte AAMF en vidéo : [Cliquez ici](#)

- 1 > Assurer le bon fonctionnement de mon unité de méthanisation et respecter la réglementation.
- 2 > Contribuer au développement durable de mon territoire.
- 3 > Réaliser avec mes partenaires une valorisation vertueuse des matières organiques.
- 4 > Me former et associer mes collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.
- 5 > Garantir la sécurité de mon installation et des personnes y travaillant.
- 6 > Assurer la traçabilité pendant tout le cycle du procédé de méthanisation.
- 7 > Optimiser la valorisation agronomique du digestat, gage de la santé des sols.
- 8 > Partager mon expérience avec mes collègues de l'AAMF et participer aux travaux de recherche et d'innovation.

La Charte AAMF : 8 engagements déclinés en 10 chapitres

- 1- Accès au site
- 2- Réception des matières
- 3- Suivi du process
- 4- Gestion du biogaz
- 5- Gestion du digestat
- 6- Prévention et gestion des risques
- 7- Maintenance
- 8- Formation
- 9- Entretien et propreté
- 10- Image de la filière

La Charte AAMF : grille simplifiée des points de contrôle

N°	Action auditée	Type NC
Chapitre 1 : Accès au site		
1.1	Contrôle de l'accès au site	Maj Min
1.2	Affichage à l'entrée principale du site (extérieur)	Maj
1.3	Contrôle de l'accès aux stockages de liquides	Maj
Chapitre 2 : Réception des matières		
2.1	Agrément sanitaire	Maj
2.2	Liste des matières autorisées	Maj
2.3	Information préalable à l'entrée des matières à méthaniser	Maj Min
2.4	Registre d'entrées des matières à méthaniser : bordereau de réception	Maj
2.5	Protocole de chargement/déchargement	Min
2.6	Contrôle à réception	Maj
2.7	Réception : zone et consignes	Maj
Chapitre 3 : Suivi du process de méthanisation		
3.1	Suivi de l'introduction des matières à méthaniser	Maj
3.2	Suivi de la matière en digestion.	Maj Min
3.3	Protocole d'échantillonnage et analyse complète de la matière en digestion	Min
3.4	Hygiénisation des matières d'origine animale (si concerné : cf AGREMENT SANITAIRE)	Maj
Chapitre 4 : Gestion du Biogaz et performances		
4.1	Suivi du volume de biogaz produit	Min
4.2	Suivi de la qualité du biogaz	Maj
4.3	Enregistrements "cogénération"	Maj
4.4	Enregistrements "injection"	Maj
4.5	Enregistrement biogaz brûlé à la torchère	Maj Min
4.6	Enregistrement de la consommation d'électricité	Min
4.7	Bilan de fonctionnement transmis 1x/an à la préfecture (cf arrêté ICPE)	Maj Min

La Charte AAMF : grille simplifiée des points de contrôle

Chapitre 5 : Gestion du digestat		
5.1	Protocole d'échantillonnage du digestat	Min
5.2	Analyses Agronomiques du digestat (valeurs fertilisantes)	Maj
5.3	Analyses ETM du digestat (1x/an)	Maj Min
5.4	Analyses CTO du digestat (1x/an)	Maj Min
5.5	Analyses pathogènes	Maj
5.6	Cahier d'épandage à jour	Maj
5.7	Choix de matériel d'épandage pour limiter les pertes ammoniacales	Min
5.8	Conseils d'utilisation du digestat aux utilisateurs	Maj
Chapitre 6 : Prévention et gestion des risques		
6.1.1	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUER (signé 1x/an)	Maj Min
6.1.2	Plan de prévention des risques PPR	Maj
6.2	Affichage sur le site des consignes de sécurité à respecter	Maj
6.3	Affichage sur le site du plan de l'installation et de ses zones ATEX	Maj
6.4	Arrêté ICPE et résultats des contrôles	Maj
6.5	Plan de lutte contre les nuisibles	Maj
6.6	Présence sur le site d'extincteurs adaptés au site et aux risques Présence d'un point d'eau incendie Plan d'intervention envoyé au SDIS et consultable au bureau	Maj
6.7	Présence sur le site d'un détecteur mobile de CH ₄ /H ₂ S	Min
6.8	Les canalisations sont clairement identifiables	Min
6.9	L'installation dispose d'un moyen de secours permettant de brûler le biogaz de manière contrôlée	Min
6.10	L'installation dispose d'une torchère automatique	MP
6.11	Mise en place de procédures de maintenance des soupapes	Min
6.12	L'adhérent participe à une campagne de détection de fuite de CH ₄	MP
6.13	Tenue du registre des accidents et incidents	Maj Min

La Charte AAMF : grille simplifiée des points de contrôle

Chapitre 7 : Maintenance		
7.1	Plan de maintenance : Analyseur biogaz	Min
7.2	Plan de maintenance : Process de méthanisation	Min
7.3	Plan de maintenance : Dispositifs de traitement du biogaz (désulfuration, déshumidification)	Min
7.4	Plan de maintenance : Dispositif de valorisation du biogaz (cogénération, épuration/injection)	Min
7.5	Plan de maintenance : Dispositifs de sécurité	Maj
7.6	Liste des partenaires à contacter en cas de besoin de maintenance urgente	Min
Chapitre 8 : Formation		
8.1	Formation sur un sujet spécifique en lien avec le métier d'agriculteur-méthaniseur (au moins 1 fois tous les 3 ans)	Min
8.2	Attestation ou registre de Formation du personnel à la sécurité et à l'agrément sanitaire (au moins 1 fois tous les 3 ans)	Maj
8.3	Dispositif d'amélioration continue	Min
8.4	Participation aux rencontres AAMF	Min
Chapitre 9 : Entretien et propreté		
9.1	Propreté du site	Min
Chapitre 10 : Image de la filière		
10.1	Liste d'actions mises en œuvre pour la réduction des nuisances	Min
10.2	Traitement des déchets produits sur le site : bordereau de recyclage	Maj
10.3	L'exploitant s'engage à faire la promotion d'AAMF Affichage des 8 engagements AAMF (signés par l'exploitant) dans le bureau d'accueil	Maj
10.4	L'exploitant accueille des visiteurs sur le site de méthanisation	MP
10.5	L'exploitant organise des portes ouvertes sur son site	MP



Nos partenaires Charte AAMF

